

96 mesures pour rendre l'Etat plus efficace

Voici la liste des réformes qui devraient changer à la fois les méthodes de l'administration et la vie quotidienne des citoyens

CE TEXTE (y compris l'intitulé des chapitres et les exemples) est extrait du rapport présenté par Eric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, rapporteur général de la révision générale des politiques publiques (RGPP), ainsi que de la liste des réformes adoptées par le premier conseil de modernisation des politiques publiques réunissant, sous la présidence du chef de l'Etat, l'ensemble du gouvernement et le comité de suivi de la RGPP.

DES PROCÉDURES PLUS MODERNES, AU SERVICE DES USAGERS

16. Réforme de l'information délivrée par téléphone aux usagers.
17. L'organisation de l'examen du permis de conduire, éclatée entre 800 centres, impose aux candidats des délais trop longs et un taux d'échec (50 %) trop élevé. Elle sera confiée à un opérateur spécifique, afin de réduire les coûts et d'améliorer le taux de réussite.
18. Mise en place d'éthylotests antidémarrage dans les véhicules pour lutter contre l'alcool au volant.

Ministère de l'immigration

19. Automatisation des contrôles aux frontières par l'installation de sas automatiques dans les grands aéroports internationaux français avec le passage au passeport biométrique en 2009. Les passagers présenteront leur passeport devant une borne électronique qui permettra d'identifier les personnes et d'assurer un contrôle de cohérence avec leurs empreintes digitales.
20. Réforme des modes de gestion et de l'organisation des centres de rétention administrative.
21. Mise en place auprès des préfets d'une cellule experte en matière de contentieux des étrangers pour améliorer le taux de réussite des reconduites à la frontière.
22. Délivrance des visas : instruction et délivrance du titre de séjour concomitante pour les demandeurs d'un visa de long séjour qui ouvre droit à une autorisation de séjour. Cela concerne 150 000 entrées sur le territoire français en 2006.
23. Demandes de naturalisation : suppression de la double instruction exercée actuellement par les préfetures, d'une part, et par la direction des populations et des migrations, d'autre part.
24. Rationalisation du processus de délivrance des titres et rapprochement des guichets de délivrance (mairies).

Ministère de la justice

25. Allègement des procédures judiciaires : ouverture d'un chantier d'allègement du code de procédure pénale.
26. Mise en place d'études d'impact systématiques sur les conséquences des lois nouvelles pour les instances judiciaires.
27. Limitation des transferts de détenus par le recours à la visio-audience et par leur facturation.

Réduction de l'impôt papier

28. Recensement de l'ensemble des obligations administratives imposées aux entreprises et identification des possibilités de rationalisation.
29. Mesure des charges administratives pour les obligations jugées prioritaires par les entreprises et les services instruisant les dossiers.
30. Mise en œuvre de plans de simplification pour les 1 000 procédures les plus lourdes ou jugées les plus « irritantes ». L'objectif est de réduire de 25 % les charges administratives, ce qui permettrait de réinjecter près de 15 milliards d'euros dans l'économie. Toutes les voies possibles sont étudiées, de la suppression pure et simple à la simplification des formulaires, au raccourcissement des délais ou à la dématérialisation. Une première batterie de 200 mesures a été identifiée avec un potentiel de plus de 500 millions d'économies récurrentes et annuelles pour les entreprises et l'administration.

Amélioration de l'accueil dans les services publics

31. Extension des garanties données au public sur la qualité de l'accueil : application systématique des 18 engagements de service et de suivi de l'accueil à toutes les administrations d'Etat.
32. Amélioration de l'accueil physique des administrations : élargissement des horaires d'ouverture des guichets en fonction des attentes locales des usagers et mise en place de plages horaires de rendez-vous pour tous les services accueillant du public.
33. Amélioration de l'efficacité de l'accueil téléphonique des administrations, élargissement des horaires d'ouverture du centre d'appel généraliste « 39-39 » (de 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi et les samedis de 9 heures à 18 heures), extension des services offerts par le 39-39 et limitation du coût d'appel vers les administrations à un appel local.
34. L'accueil physique et téléphonique de chacun des ministères fera l'objet d'une

Le comité de suivi

Le comité de suivi de la révision générale des politiques publiques est coprésidé par Claude Guéant, secrétaire général de l'Elysée, et par Jean-Paul Faugère, directeur de cabinet du premier ministre. Eric Woerth en est le rapporteur général. Y participent également Gilles Carrez et Philippe Marini, rapporteurs généraux des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, Philippe Parini, receveur général des finances, et Michel Pébereau.

Ce comité s'est réuni chaque semaine pour examiner les propositions qui leur ont été soumises depuis le 20 juin, après concertation avec les ministères, par 200 auditeurs, issus des corps d'inspection de l'administration et de cabinets privés.

évaluation extérieure par un tiers, qui sera publiée annuellement.

35. Renforcement de l'administration électronique : création d'un portail Internet de renseignements administratifs et d'accès aux téléprocédures ; adoption d'une charte ergonomique unique pour tous les services en ligne ; mise en place de l'accusé de réception électronique à toute demande formulée par courriel.

UN ETAT REORGANISÉ ET ALLÉGÉ

36. Faire du niveau régional le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques de l'Etat dans les territoires.
37. Affirmation de l'autorité hiérarchique du préfet de région sur le préfet de département.
38. Création d'un nombre très réduit de grandes directions régionales avec des périmètres de compétence correspondant largement aux périmètres des missions des ministères dans la nouvelle organisation gouvernementale.
39. Réorganisation des services de l'Etat dans les départements en fonction des bénéficiaires de chaque politique publique.

Ministère de l'agriculture et de la pêche

40. Généralisation d'ici à 2010 de la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt
41. Création d'un organisme unique de paiement des aides agricoles par fusion de l'Agence unique de paiement et du Cnasea [Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles].
42. Regroupement des offices d'intervention au sein d'un établissement unique.

Ministère de l'écologie

43. Nouvel organigramme du ministère, qui permet le passage de 35 directions d'administration centrale à 5 directions et un secrétariat général.
44. Création de directions régionales du développement durable, garantissant la cohérence des politiques du ministère au niveau territorial, qui reprendront les missions assumées par les directions régionales de l'équipement, les directions régionales de l'environnement et les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.
45. Amélioration de la programmation et des procédures de choix des grands programmes d'investissement.
46. Mise en place d'ici à 2011 d'une régulation indépendante des différents modes de transport, en commençant dans un premier temps par les activités ferroviaires.

Ministère de la culture et de la communication

47. Réduction de 10 à 4 ou 5 du nombre de directions d'administration centrale.
48. Regroupement des 7 corps d'inspection du ministère.
49. Réforme de l'audiovisuel public extérieur pour créer des synergies entre les opérateurs et améliorer leur visibilité.
50. Fin de la gestion directe de musées par la direction des musées de France. Selon les cas, ces musées seront transférés à des collectivités locales, regroupés avec des établissements publics existants, érigés en établissements publics autonomes ou confiés à la Réunion des musées nationaux (RMN).
51. Modernisation de la gestion de la RMN par filialisation de certaines de ses activi-

tés commerciales et rapprochement avec le Centre des Monuments nationaux.

52. Généralisation des contrats pluriannuels de performance et des lettres de missions aux dirigeants des opérateurs.

53. Renovation du statut du Centre national de la cinématographie avec création d'un conseil d'administration.

54. Regroupement du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie en un seul opérateur, présent sur deux sites.

55. Transfert de la propriété ou de la gestion de certains sites patrimoniaux aux collectivités territoriales sur une base volontaire.

Ministère de la justice

56. Optimisation des fonctions transversales en administration centrale et rénovation du secrétariat général.

57. Fédération des trois inspections au sein d'une inspection générale du ministère de la justice.

58. Révision de l'organisation des services territoriaux de la justice autour de 9 ensembles interrégionaux.

Ministère de l'agriculture et de la pêche

59. Regroupement de la direction générale de la forêt et des affaires rurales et de la direction générale des politiques économique, européenne et internationale, qui traitent toutes deux de la politique agricole, dans une direction générale de l'économie et des territoires.

60. Rapprochement de la direction des pêches et de l'aquaculture, de l'Ofimer, du Centre national de traitement statistique de Lorient et du Centre de surveillance des pêches du Cross-Etel, afin de mieux veiller au respect des directives communautaires.

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

61. Transfert de la gendarmerie nationale sous l'autorité fonctionnelle du ministre de l'intérieur, dans le respect du statut militaire des gendarmes.
62. Optimisation de l'utilisation des moyens de la sécurité civile.

Ministère de la défense

63. Lancement d'une étude de faisabilité du regroupement de l'ensemble de l'administration centrale du ministère dans un format resserré sur le site de Balard et cession des immeubles libérés.
64. Renforcement de l'autorité du chef d'état-major des armées sur les chefs d'état-major des trois armes.
65. Recentrage du secrétariat général pour l'administration (SGA) sur le pilotage des fonctions transversales et renforcement de la fonction financière.
66. Réforme de la procédure de conception et de lancement des programmes d'armement clarifiant les responsabilités des différents acteurs autour d'équipes intégrées.
67. Création d'un comité exécutif restreint et d'un comité d'investissement auprès du ministre.
68. L'Office national des anciens combattants devient un guichet unique à maillage départemental de la prestation de services aux anciens combattants.

UN ETAT MIEUX GÉRÉ

69. Création d'une agence des achats de l'Etat.
70. Un responsable unique des achats au sein de chaque ministère appliquera cette politique. Création d'un répertoire des fournisseurs de l'Etat, qui permettra à ceux-ci de ne plus devoir répéter des formalités pour chacun des appels d'offres.
71. Externalisation du parc automobile de la gamme commerciale.
72. Création d'un opérateur national de paye.
73. Constitution d'un compte individuel de retraite de chaque fonctionnaire.
74. Mise en place de centres d'appels téléphoniques et Internet sur les retraites des fonctionnaires.
75. A terme, processus unique et industrialisé de la liquidation des pensions.
76. Allègement des règles relatives à l'organisation interne des ministères.
77. Limitation des consultations préalables à l'édition d'un texte.
78. Allègement du contrôle financier. Il serait remplacé par un comité d'engagement en amont et la suppression du visa préalable serait expérimentée.

79. Expérimentation de la création d'agences de service public, sans personnalité morale, mais disposant d'une grande autonomie et d'une souplesse de gestion accrue.

Rénovation de la gestion des ressources humaines

80. Simplification des mises à disposition des fonctionnaires dans le privé et de salariés du privé dans l'administration.

81. Création, pour chaque fonctionnaire, d'un droit effectif à la mobilité ; impossibilité pour l'administration de s'opposer au départ d'un agent vers un autre emploi (sous réserve d'un préavis) ; suppression des entraves liées au statut du fonctionnaire pour exercer des missions de niveau comparable ; primes encourageant la mobilité ou accompagnant la réorganisation des services ; indemnité de départ volontaire.

82. Développement de la culture du résultat au sein de l'administration et du suivi individualisé des agents : substitution progressive d'un entretien d'évaluation à la notation, extension aux cadres de la rémunération en fonction des résultats, révision générale du contenu des concours.

83. Amélioration de l'ouverture de la fonction publique à la diversité des profils : suppression de toutes les limites d'âge et des barrières liées aux critères physiques, mise en place d'un plan en faveur de la diversité des effectifs dans toutes les écoles de la fonction publique

Réforme de l'immobilier de l'Etat

84. Mise en place d'un Etat propriétaire unique.
85. Généralisation des loyers budgétaires.
86. Remplacement de la notion juridique d'affectation par des quasi-baux publics révisibles définissant les obligations de chaque partie (loyer, entretien).
87. Recensement et dynamisation du patrimoine des grands opérateurs.

Réforme de la gouvernance des finances publiques

88. Adoption d'un budget pluriannuel couvrant la période 2009-2011.
89. Définition de règles d'adoption plus strictes pour les dépenses fiscales, les exonérations de cotisations sociales et les dispositifs affectant (...) la Sécurité sociale devant être limités dans le temps, précédées d'une étude d'impact préalable et régulièrement testées sur le plan de leur efficacité socio-économique.
90. Etude de faisabilité d'une norme de dépenses fiscales.

Assurance-maladie

91. Mise en place des dispositifs de stabilisation automatique reposant sur une meilleure maîtrise des dépenses.
92. Renforcement de la lutte antifraude.

Famille

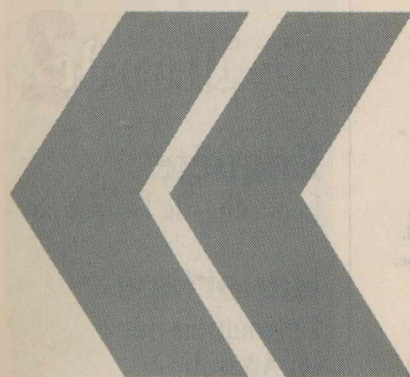
93. Généralisation des comités locaux de lutte contre la fraude ; automatisation des contrôles des caisses d'allocations familiales et développement de l'analyse des risques ; développement des échanges de données informatiques ; mise en place d'indicateurs de performance des contrôles.

Solidarités

94. Pénalisation financière des administrations de l'Etat qui ne s'inscrivent pas sur une trajectoire de respect de l'objectif d'insertion professionnelle des handicapés.

Développement des entreprises

95. Fusion d'OSEO [l'organisme d'aide aux entreprises moyennes innovantes] et de l'AIL [Agence de l'innovation industrielle] pour constituer un opérateur de référence, gérant les aides aux pôles de compétitivité.
96. Simplification des procédures de passation des marchés publics.



DES ADMINISTRATIONS RECENTRÉES

Le recentrage des politiques publiques sur le cœur de leurs missions doit être « à la fois une source de plus grande qualité et d'économies ». Dans ce cadre, les réformes suivantes ont été adoptées :

Services du premier ministre

1. Suppression du Haut Conseil du secteur public.
2. Prise en charge des missions du comité d'enquête sur les coûts et les rendements des services publics par la Cour des comptes.
3. Suppression du Conseil national de l'évaluation, dont les missions seront reprises sous une autre forme dans le cadre d'un renforcement de l'évaluation des politiques publiques.
4. Remplacement du Haut Conseil de la coopération internationale par un conseil stratégique sur l'aide publique au développement.
5. Transfert de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.
6. Suppression de 8 des 9 centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA).
7. Modernisation de la mission d'édition, de diffusion et d'information du public assurée par La Documentation française et la direction des Journaux officiels.

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

8. Allègement du contrôle de légalité des actes des collectivités locales. Il sera recentralisé en préfecture et concentré sur les dossiers à risques : marchés publics, urbanisme et environnement.
9. Accroissement du potentiel opérationnel des forces de sécurité, par allègement des tâches administratives et périphériques, qui seront effectuées par des personnels administratifs.
10. Adaptation de la répartition territoriale des forces de sécurité aux évolutions de la délinquance, notamment par rééquilibrage entre Paris et l'Île-de-France.
11. Meilleure utilisation des forces mobiles, redéployées vers les forces de sécurité publique.

Ministère de l'écologie

12. Révision des dépenses fiscales environnementales.

Ministère de la justice

13. Généralisation de commissions précontentieuses dans les ministères pour réduire la demande adressée à la justice administrative.
14. Examen de la possibilité de déjudiciariser le divorce par consentement mutuel, qui pourra être enregistré devant un notaire lorsque l'ensemble des conditions du divorce fait l'objet d'un accord entre époux. Dans tous les cas, les époux pourront toujours recourir aux services d'un avocat.
15. Examen de la déjudiciarisation de certaines sanctions aux infractions routières, qui pourraient être remplacées par des sanctions administratives.

